

**JEU-CONCOURS « Valdo Bella Italia »
RÈGLEMENT COMPLET**

La société VALDO Spumanti Srl, dont le siège social est sis via Foro Boario 20 Valdobbiadene (TV), P.IVA IT02801760238 (ci-après l' « Organisateur ») organise le jeu-concours intitulé "Valdo Bella Italia".

Ce jeu-concours est ouvert à tous les consommateurs de plus de 18 ans résident en Suisse disposant d'une connexion Internet et d'une adresse mail valide.

Le jeu-concours est valable du 1/05/2024 au 31/10/2024. La sélection du gagnant par tirage au sort final aura lieu le 30/11/2024 au plus tard, en Italie.

Les employés de l'Organisateur et de la Société associée et leurs parents proches, leurs mandataires ou toute personne en rapports professionnels avec le présente jeu-concours ne seront pas habilités à participer.

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat

En s'inscrivant et en acceptant le présent règlement, chaque participant sera réputé avoir accepté sans aucune réserve les modalités du présent règlement et s'engagera ainsi à les respecter.

1. Période du jeu-concours

La promotion est valable du 1 mai 2024 au 31 octobre 2024 (ci-après « Période de participation »).

La sélection du gagnant par tirage au sort final aura lieu en Italie le 30/11/2024 au plus tard (ci-après « Tirage au sort final »).

2. Modalités de participation

Tous les consommateurs qui, au cours de la Période de participation, s'inscrivent au jeu-concours, pourront participer. En particulier, les utilisateurs devront :

- Se connecter au site www.valdobbellaitalia.com et choisir le drapeau de leur pays d'appartenance ;
- S'enregistrer en complétant le formulaire avec leurs données à caractère personnel (prénom - nom - ville - adresse mail - numéro de téléphone - date de naissance) et accepter le règlement et la note d'information en matière de protection de la vie privée ;
- Une fois enregistré, l'utilisateur devra confirmer son adresse mail en cliquant sur le lien qu'il recevra par e-mail directement à l'adresse mail indiquée lors du remplissage du formulaire ;
- Une fois l'adresse mail confirmée, l'utilisateur sera réorienté vers la page du jeu-concours et pourra participer au quiz.

Des plats typiques de la cuisine italienne seront proposés et le participant devra faire correspondre le plat à la bonne région d'Italie, en sélectionnant l'une des trois options de réponse. Une fois le quiz terminé, et en cliquant sur « continuer », l'utilisateur découvrira immédiatement s'il a gagné ou non le prix. S'il gagne, l'utilisateur recevra un mail dans lequel figureront les instructions pour l'acceptation du prix.

Enfin, toutes les personnes qui, indépendamment du résultat de l'instant win, auront répondu juste à au moins 2 questions, participeront au Tirage au sort final, qui aura lieu à la date indiquée au point 1 au plus tard.

ATTENTION ! - En fonction de votre configuration personnelle de sécurité informatique et de celle définie par les fournisseurs Internet (par ex. Libero, Alice, Fastweb, Yahoo, Gmail, etc.) certaines communications par e-mail, même si elles ne contiennent pas d'informations suspectes ou de données sensibles et si elles sont constamment garanties grâce à des filtres Anti-virus et Anti-spam, pourraient être considérées comme SPAM.

Par conséquent, lors de l'enregistrement/gain, si aucun e-mail de confirmation n'est reçu, il est recommandé de vérifier rapidement le dossier SPAM.

Limites de participation :

Il ne sera possible de participer au jeu-concours que 3 fois maximum par utilisateur/adresse mail. Tous les utilisateurs qui s'enregistrent au jeu-concours pourront participer à la phase instant win, indépendamment de la justesse des réponses fournies. Au contraire, seules les personnes qui auront correctement répondu à au moins 2 questions, dans la limite de 3 participations par utilisateur/mail, accéderont à la phase de Tirage au sort final.

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de vérifier la validité des inscriptions et des participants, ce qui englobe l'identité du participant, son âge et son domicile, et de disqualifier tout participant qui enfreint les présentes conditions ou cherche à gêner le processus d'inscription ou le fonctionnement du concours, ou encore qui a présenté un bulletin de participation non conforme aux conditions de participation, ou si le participant a volontairement tenté de compromettre la sécurité, l'équité ou l'intégrité du concours, en ce compris par l'utilisation de tout dispositif technique ou autre destiné à améliorer les chances de gagner.

3. Désignation des gagnants

Les 10 gagnants de la phase instant win recevront un message vidéo qui leur communiquera le gain du prix consistant en un vélo ATALA et seront avertis par mail à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement.

La sélection du gagnant par Tirage au sort final aura lieu à la date indiquée au point 1 en Italie, sous le contrôle d'un sujet indépendant. 1 gagnant sera tiré au sort et il gagnera un weekend pour 2 personnes comprenant un séjour à Venise et un séjour chez « Casa Valdo ».

10 réserves seront également tirées au sort.

Limites pour l'attribution des prix : Chaque participant ne peut gagner plus d'un prix du même type. Pour plus d'informations sur les prix, voir le paragraphe 4 ci-dessous.

4. Dotations

Pour la phase instant win, 10 vélos ATALA seront mis en jeu.

La valeur totale du gain est de 2.850 € CHF.

Le gagnant du Tirage au sort final gagnera 1 week-end pour 2 personnes comprenant un séjour à Venise et un séjour chez « Casa Valdo » - Valdobbiadene (TV).

Le prix inclut :

- vol A/R depuis l'aéroport le plus proche du lieu de résidence du gagnant
- transfert de l'aéroport à l'hôtel et vice versa et transfert de l'hôtel à Valdobbiadene (province de Trévise) à la « Casa Valdo »
- 1 nuitée avec petit-déjeuner pour 2 personnes dans un hôtel 4/5 étoiles à Venise, comprenant une expérience sélectionnée par le gagnant (*à convenir lors de l'acceptation du prix*)
- 1 nuitée à la « Casa Valdo » pour 2 personnes, avec petit-déjeuner, visite de la région et dégustation de 4 vins mousseux (spumanti) accompagnés de produits typiques
- taxes de séjours incluses et assurance médicale/bagages incluse

Le prix n'inclut pas :

- les repas
- tout ce qui n'est pas expressément cité

Le voyage pourra avoir lieu jusqu'au 31/12/2024 au plus tard sous réserve de disponibilité lors de la réservation.

Hors périodes de haute saison, ponts, jours fériés nationaux, Noël et Pâques.

La réservation du voyage devra être faite au moins 30 jours avant la date pré-choisie de départ.

De plus amples détails seront fournis par l'agence de voyage au moment de la réservation.

5. Notification des gagnants et remise des prix

Les gagnants de la phase instant win seront avertis d'avoir gagné avec un message vidéo et ils recevront un mail de confirmation pour le gain à l'adresse indiquée lors de l'enregistrement. Pour l'acceptation du prix, il conviendra d'envoyer **dans un délai de 7 jours** à l'adresse info@valdobbellaItalia.com :

- Une copie en cours de validité d'une pièce d'identité ;
- L'indication de l'adresse complète et d'un numéro de téléphone

Si nécessaire, afin de vérifier les conditions de participation et remettre le prix, le promoteur pourra aussi demander d'autres documents ou informations au gagnant.

Les gagnants du Tirage au sort final seront avertis exclusivement par e-mail.

Pour pouvoir recevoir le prix, les gagnants devront valider le gain en répondant à l'e-mail reçu **dans un délai de 10 jours** et en envoyant :

- Une copie en cours de validité d'une pièce d'identité ;
- L'acceptation du prix gagné

En cas de non-réponse à l'e-mail de notification dans le délai indiqué, les gains ne seront pas validés et un gagnant de réserve sera contacté. Il devra respecter les mêmes délais d'acceptation.

La société promotrice et les tiers désignés par celle-ci n'assument aucune responsabilité en cas de non-envoi ou d'envoi tardif de l'e-mail de notification. Il est de la responsabilité du gagnant de s'assurer que l'adresse mail indiquée lors de la phase de participation est correcte et valide et que la boîte de messagerie est opérationnelle.

Important : La réception de la documentation susmentionnée est une condition nécessaire à la validation des gains : sans cette documentation, les gains ne peuvent être validés. Le promoteur se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de la régularité de la participation ainsi que de l'exactitude des données indiquées par le participant.

Dans le cas où les données communiquées pour la validation du gain ne correspondraient pas à celles enregistrées lors de la phase de participation, le gain sera considéré comme irrégulier et ne pourra pas être validé. Le Promoteur se réserve le droit de disqualifier tout participant ou gagnant qui aurait enfreint l'une des clauses du présent règlement.

Le prix sera remis aux gagnants dans un délai de 60 jours suivant la validation du gain.

Il est précisé que :

- Le Promoteur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte résultant de l'indication incorrecte ou inexacte des adresses par les participants
- Le Promoteur se réserve le droit de choisir, à son entière discrétion, les modes de livraison les plus adaptés. Le Promoteur ne peut être tenu responsable en cas de droits de douane découlant de la réception du prix. Le Promoteur ne fournira aucune alternative en espèces dans le cas où les prix ne peuvent être retirés ou reçus en raison de problèmes d'expédition ou d'autres réglementations locales, ou en cas de prix endommagés, livrés en retard, perdus en raison de causes imputables au service postal ou de coursier.
- Les prix ne sont pas transférables à des tiers. Le gagnant ne peut réclamer un prix alternatif ou son équivalent en espèces. Toutefois, dans le cas où le Promoteur ne serait pas en mesure de livrer le prix promis, en raison de circonstances imprévisibles ou indépendantes de sa volonté, il se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, la composition du prix, ou de le remplacer par un prix de valeur égale ou supérieure.

6. Note d'information sur la protection de la vie privée

Informations à fournir aux termes de l'art. 13, Règlement européen 679/2016 (dit "RGPD")

Les données personnelles délivrées spontanément seront traitées, selon des modalités principalement électroniques et avec des instruments d'analyse parfois statistiques, par VALDO Spumanti Srl pour l'exécution de toutes les phases liées au jeu-concours dénommé "VALDO BELLA ITALIA". En outre, elles seront traitées pour obéir aux normes administratives et autres, obligatoires en vertu de la loi en vigueur dans notre pays ou en vertu des décisions de l'Union Européenne et conservées pour le délai imposé par ces disciplines. Les données demandées doivent être apportées obligatoirement pour les objectifs mentionnés ci-dessus et leur absence ne permettra pas d'exercer les activités de gestion du jeu-concours et d'exécuter les dispositions de loi.

En outre, après consentement explicite, les données seront traitées par le titulaire pour des contacts dans des buts promotionnels et de marketing (tels que : envoi de newsletter, promotions sur des produits et services, bons de remise, sondages et recherches de marché). Ces contacts promotionnels seront effectués par e-mail, téléphone, sms, courrier papier.

La conservation des données aux fins de la gestion du jeu-concours sera limitée à la période d'exécution de chacune de ses phases et selon ce qui est établi par la réglementation en la matière. Par la suite, elles seront rendues anonymes pour créer des statistiques élaborées et les données d'identification seront détruites.

Vice versa, si l'on a donné son consentement à des contacts promotionnels (marketing), les données seront conservées dans nos archives tant qu'il sera estimé qu'il subsiste un intérêt pour les produits ou pour lesquels il a été manifesté une volonté d'achat ou d'avoir des informations sur ceux-ci suite à l'exercice des droits d'opposition au traitement à des fins de marketing par l'intéressé. Même dans ce cas, une fois passée la période de conservation, les données seront rendues anonymes pour produire des statistiques et les données d'identification seront détruites, en les effaçant de nos archives.

Le responsable du traitement est : Promosfera srl.

Les personnes autorisées au traitement sont celles qui sont chargées des ventes et du marketing, du centre d'appels téléphoniques, des systèmes d'information et de sécurité des données.

Aux termes des articles 15-21 du RGPD, en écrivant au titulaire à l'adresse postale mentionnée ci-dessus ou à l'e-mail privacy@pec.valdo.com on peut exercer les droits de consultation, modification, effacement et oubli, limitation du traitement des données ou s'opposer à leur traitement pour des raisons légitimes ou des objectifs d'information et de promotion, même seulement pour les outils de contact (ex. : e-mail, téléphone fixe et mobile, sms, courrier papier). Si ce n'est pas précisé, l'opposition s'étendra à tous les outils de contact. En cas de révocation du consentement donné, qui peut être présenté à tout moment, il est entendu que ceci ne porte pas préjudice à la licéité du traitement basée sur le consentement donné précédemment ou sur des mécanismes alternatifs au consentement admis par la loi. On signale aussi que l'intéressé a le droit de présenter une réclamation à l'autorité de contrôle pour faire valoir ses droits. Toujours en écrivant à l'adresse postale indiquée ci-dessus ou en envoyant un e-mail à privacy@pec.valdo.com on peut demander la liste complète et mise à jour des responsables du traitement. On peut contacter le responsable de la protection des données à l'e-mail privacy@pec.valdo.com, pour des informations sur le traitement des données. Enfin, on a le droit de demander la portabilité des données, c'est-à-dire de recevoir en format structuré, d'utilisation commune et lisible par les dispositifs électroniques communs, ses données pour les transmettre directement à un autre sujet, titulaire autonome du traitement, pour qu'il puisse les traiter dans les limites établies par la personne intéressée.

7. GÉNÉRALITÉS

- Les informations sur la manière de participer font partie intégrante de ces conditions. En participant, vous acceptez d'y être soumis
- Le Promoteur n'est en aucun cas responsable en cas de dommage, perte, blessure (y compris les pertes consécutives ou indirectes) subis par un participant à la Promotion ou résultant de l'acceptation du prix. Toutefois, rien n'exclut la responsabilité du Promoteur en cas de décès ou de blessure personnelle résultant de sa négligence.
- Le Promoteur n'est pas responsable des informations incorrectes ou imprécises concernant cette Promotion, ni de toute erreur technique pouvant avoir lieu durant la gestion de la Promotion.
- Les décisions du Promoteur concernant tout aspect de la présente Promotion sont finales et il ne répondra à aucune correspondance. Le Promoteur peut refuser d'attribuer un prix à une personne, quelle que soit la raison.
- Le Promoteur se réserve le droit de dégager, modifier, supprimer ou suspendre un élément du prix si, au vu de circonstances ne dépendant pas de sa volonté, cet élément n'est plus disponible. Le Promoteur n'est pas responsable à l'égard d'un gagnant si l'ensemble du prix ou une partie de celui-ci n'est pas disponible ou doit être modifié(e) ou supprimé(e), quelle que soit la raison. En cas de circonstance imprévisible, le Promoteur se réserve le droit de remplacer un prix ou un élément de celui-ci par une alternative de valeur égale ou supérieure
- Le Promoteur n'est pas responsable des actes de tierces parties
- La présente Promotion est soumise à toutes les lois et réglementations applicables, y compris les lois et réglementations concernant les licences pour la vente de boissons alcoolisées.
- Si tout acte, omission, événement ou circonstance se produit et ne relève pas raisonnablement de la volonté du Promoteur et qu'il/elle empêche le Promoteur de se conformer aux présents termes et conditions, le Promoteur n'est pas responsable en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de ses obligations
- En cas d'interférence, quelle qu'elle soit, avec la présente Promotion ou si celle-ci est dans l'impossibilité d'être conduite tel que prévu pour une raison ne dépendant raisonnablement pas de la volonté du Promoteur, y compris en cas de guerre, terrorisme, état d'urgence ou catastrophe (y compris les catastrophes naturelles), infection par un virus informatique, bogues, altération, intervention non autorisée, panne technique ou autre circonstance empêchant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la bonne conduite de la présente Promotion, le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, dans la plus grande étendue permise par la loi (a) de disqualifier un participant ; ou (b) suite à des indications écrites fournies par un organisme législatif, de modifier, suspendre, résilier ou supprimer la présente Promotion, selon les cas.

- Le Promoteur se réserve le droit de vérifier la validité des participations et de disqualifier tout participant ne répondant pas aux conditions de participation, ou si celui-ci adopte une conduite illégale ou impropre visant à entraver la conduite juste et appropriée de la Promotion. Les droits légaux du Promoteur à recouvrer les dommages ou autre compensation de la part d'un délinquant sont réservés.

Le présent règlement peut être consulté à l'adresse www.valdobbellaItalia.com

Cette Promotion est régie par la loi suisse. Elle est soumise à la juridiction exclusive des tribunaux de la Suisse.